



CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 16 septembre 2025**

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 20h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	13
Qui ont pris part à la délibération	8
Présents :	7

Date de Convocation : 09/09/2025

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, GUERIN Frédéric, FERRU Christian, FOUCHER Christian
Mesdames RASSE Sylvie et TROCHUT Marion

Absents excusés : Madame CLEMENT Séverine et Monsieur LONJOU David

Absents : Messieurs BRISSET Claude et MALICHER Michel, Madame PAILLE Isabelle

Pouvoirs : Madame DESSE Julie donne pouvoir à Monsieur FERRU Christian

Secrétaire de séance : Monsieur FOUCHER Christian

PRÉAMBULE

M. le Maire fait part de la situation du quorum qui est juste atteint. Il est fait part de son mécontentement devant une telle absence. Il rappelle qu'un élu a des devoirs à fournir à la collectivité et que les élus sont engagés volontairement et doivent assurer leur mission pour la population de cette commune. M. le Maire fait un rappel de la charte concernant les membres du conseil municipal. Cette charte a été lue au début du mandat en 2020, mais hélas non respectée.

Avec sincérité, M. le Maire s'interroge sur cette situation.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025**
 - 2- Délibération sur proposition de prix du bâtiment « Boucherie » pour une vente éventuelle**
 - 3- Délibération concernant la modification du droit commun du PLU sur la commune de Saint Hilaire de Villefranche**
 - 4- Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention Enedis**
 - 5- Délibération pour décision modificative concernant les travaux du cimetière**
 - 6- Délibération pour autoriser l'adhésion de la ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif à EAU 17**
 - 7- Délibération proposant le recrutement d'agents recenseurs et de l'agent coordinateur pour le recensement de la population**
 - 8- Délibération pour décision modificative concernant la 2^{ème} commande pour les travaux du cimetière**
 - 9- Délibération pour décision modificative concernant le solde de fin de travaux de la zone de stationnement aux abords de l'église**
 - 10- Délibération pour une demande de numérotation d'une nouvelle habitation dans le bourg**
- Informations de M. le maire.**
Questions diverses/interventions.

o - Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025.

Les élus approuvent à l'unanimité

1- Délibération sur proposition de prix du bâtiment « Boucherie » pour une vente éventuelle

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, Monsieur BATY Thierry (Canard Saintongeais) est venu pour signaler qu'il souhaitait arrêter son activité, et qu'il est en accord de rompre le bail avant la date de fin si la collectivité avait trouvé un repreneur. La vente du bâtiment avait été aussi évoquée.

De ce constat, Monsieur le Maire a fait venir une agence immobilière pour estimer le bâtiment.

Monsieur le Maire informe les élus sur la proposition du conseiller immobilier, il semblerait que la commune puisse espérer une négociation dans une fourchette de 160 000 € à 170 000 €.

Monsieur le Maire demande aux élus si la fourchette de prix proposée leur convient.

Les élus sont contre l'estimation.

Le Conseil Municipal souhaite avoir une autre proposition par une autre agence immobilière. M le maire se chargera de rencontrer un autre conseiller immobilier.

2- Délibération concernant la modification du droit commun du PLU sur la commune de Saint Hilaire de Villefranche

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Saint Hilaire de Villefranche par délibération en date du 17 juin 2025 nous soumet son projet de modification de droit commun de son PLU tel que prévu à l'article LI 53-38 du code de l'urbanisme en vue d'ouvrir un secteur de la zone à urbaniser à vocation économique (1AUx), dont l'urbanisation était prévue « à long terme » dans le PLU approuvé.

Le projet porte plus exactement sur l'ouverture à l'urbanisation partielle du secteur 1AUxc correspondant aux parcelles ZO 9, 10, 11 et 12. Ces parcelles, dont la forme est linéaire et parallèle à l'avenue de Saintes, sont scindées dans deux secteurs distincts dans l'actuel plan de zonage du PLU : le nord soit 2097m² est classé en secteur AUxc (secteur dédié aux activités artisanales et commerciales à urbaniser à court terme), et le sud soit 2270m² en secteur 1AUxc (secteur destinée aux activités artisanales et commerciales à urbaniser à long terme).

La partie nord en secteur AUX donne lieu actuellement à un projet d'aménagement de deux cellules, l'une de commerces et l'autre de services. Le projet s'inscrit dans le prolongement de cet aménagement dont les travaux sont sur le point de commencer.

En outre, les limites de l'actuel secteur AUX intégrait pour partie un terrain agricole dans la profondeur, la parcelle ZO 96. Ce dernier demeure un terrain agricole tandis que les autres parcelles donnent donc lieu à un projet (en cours). L'objet de la modification consiste donc à permettre l'ouverture à l'urbanisation de la partie sud des parcelles ZO9,10,11 et 12 soit 2270m² dont une partie appartient à la commune et par la même occasion à rebasculer l'intégralité du terrain agricole sur la parcelle ZO96 (soit les 1900m² actuellement en AUxc) en secteur à urbaniser à long terme (1AUxc)

La commune de Saint Hilaire de Villefranche nous demande de donner notre avis sur ce projet de modification de droit commun.

Les élus approuvent à l'unanimité

3-Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention ENEDIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la propriété de la commune. Les travaux sont prévus à l'Impasse des Jacinthes, village La Giraud.

Enedis demande aux élus de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et aussi le pouvoir permettant à Madame ARLOT, notaire d'Enedis de signer l'acte.

Les élus approuvent à l'unanimité

4-Délibération pour une décision modificative concernant les travaux d'entourage du cimetière

INVESTISSEMENT

M.le maire explique que la décision est d'ordre de l'écriture (Changement du N° Article)

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21 13 (21) - 408 : Terrains aménagés autres (	-18 000,00		
212 (21) - 408 : Agencements et aménagement	18 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Les élus approuvent à l'unanimité

5 - Délibération pour autoriser l'adhésion de la ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif à EAU 17

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat Eau 17, réuni le 13 juin 2025 d'accepter l'adhésion de la Ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical et de la note d'incidence annexée.

Considérant les dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts d'Eau 17 et notamment l'article 8.3,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 17-2021-02-15-002 listant les membres adhérents à Eau 17 pour les compétences à la carte eau, assainissement collectif, assainissement non collectif

Les élus approuvent à l'unanimité

6 - Délibération proposant le recrutement d'agents recenseurs et de l'agent coordinateur pour le recensement de la population

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L332-23 du Code général de la fonction publique,

Considérant la campagne de recensement de la population qui se tiendra à Asnières-la-Giraud du 15 janvier au 14 février 2026,

Le recensement de la population débutera en janvier 2026. Monsieur le Maire donne lecture des correspondances avec l'INSEE et souligne la nécessité de désigner dès à présent le coordinateur et les deux agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose donc :

- de désigner Mme WINTERSTEIN Anaïs en qualité de coordinateur qui sera assisté dans ses fonctions par Madame BERNARD Lindsay en tant que coordinateur suppléant .
- de désigner Madame BOULET Mathilde et Madame LOUAPRE Chrystèle en qualité d'agents recenseurs, et Madame VALENTIN Maryse en agent recenseur suppléant.
- d'autoriser le maire à signer les arrêtés de nomination de ces agents.

Les élus approuvent à l'unanimité

7 - Délibération pour décision modificative concernant la 2^{ème} commande pour les travaux du cimetière

INVESTISSEMENT

M.le maire explique que les travaux voirie rue des acacias ne se feront pas en 2025 (pourtant prévus au budget 2025) puisque les 2 terrains (derrière chez Sabine Coif') ne sont pas raccordés guère avant fin 2025 par ENEDIS et EAU 17 .

De ce constat ,M.le maire propose de réaliser la 2ème partie de l'entourage du cimetière qui était prévue en 2026 et de réaliser les travaux rue des acacias en 2026, d'où la demande de décision modificative de ce jour.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
212 (21) - 408 : Agencements et aménagement	11 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	11 500,00
	11 500,00		11 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	11 500,00		
615231 (01 1) : Voiries	-11 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	11 500,00	Total Recettes	11 500,00

Les élus approuvent à l'unanimité

8 - Délibération pour décision modificative concernant le solde de fin de travaux de la zone de stationnement aux abords de l'église.

M le maire explique que le syndicat de la voirie demande la TAXE AOR puisque les travaux du parking de l'église sont bien terminés. (Toujours un an après fin des travaux)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 415 : Réseaux de voirie	177,74	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	177,74
	177,74		177,74

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	177,74		
615231 (01 1) : Voiries	-177,74		
	0,00		
Total Dépenses	177,74	Total Recettes	177,74

Les élus approuvent à l'unanimité

9 – Délibération pour une demande de numérotation d'une nouvelle habitation dans le bourg

Suite à la demande d'un futur habitant de la commune qui demande un numéro pour une maison neuve située Rue du Stade, Monsieur le Maire propose d'attribuer le numéro : **31 rue du Stade**

Les élus approuvent à l'unanimité

AVIS :

M. le maire présente aux élus des devis pour commande.

Défibrillateur : 2504€

Toilettes sèches : 2200€

Filet foot : 435,17 €

Guirlande : 644, 40€

Les différents devis sont acceptés par les élus présents.

INFORMATION de M. le Maire.

M. le maire donne diverses informations :

- Madame SEGUY n'est plus dans nos effectifs depuis le 1^{er} juillet, plus aucune charge concernant cet agent depuis de ce 1^{er} juillet 2025. De ce fait, Madame Bernard Lindsay pourrait changer son temps de travail au 1^{er} décembre (soit 32 heures au lieu de 28 heures / semaine.)

- Les baux des locataires bénéficiant d'un logement communal ont été revus et remis à jour et signés par les locataires pour accord. M. le Maire voulait connaître si les loyers étaient corrects par rapport au montant. Aucun souci, les loyers sont honnêtes par rapport à la superficie... Précisions et informations apportées avec l'aide d'un simulateur conforme au décret n°2023-822 du 25 août 2023, nous ne sommes pas en **zone tendue** où dans cette zone tendue on doit respecter divers facteurs pour évaluer un loyer.

Donc, nous sommes en **zone détendue**... « *le bailleur est libre de fixer le montant du loyer dans le contrat de location...* » et le locataire accepte ou pas.

- BAC général, comme tous les ans une lettre de félicitation a été adressée aux nouveaux bacheliers (6), regrettable ne pas savoir les heureux élus concernant le BAC PRO.

- Nous avons reçu des remerciements de la part de la famille Chollet pour le mot de sympathie adressé par la municipalité lors du décès de Mme Chollet.

- Suite à la demande de M. le Maire, la route départementale, sur la zone de la Métairie devrait être prochainement à 70km/h afin que les automobilistes ralentissent avant le bourg, pour qu'ils n'arrivent pas à 90 km/h au niveau du haricot de l'entrée du bourg (d'où beaucoup de coups de frein) (90 Km/h avant la Métairie, 70 au niveau de la Métairie et 50 en entrant dans le bourg).

- Suite à la reprise des concessions, la dernière tombe est nettoyée, de ce fait, toutes les concessions ont été enlevées (soit 63 concessions au total pour un montant d'environ 29 000€). M. Madé (ancien maire) avait commencé cette procédure et nous venons de la terminer.

- Attendue depuis plus de 2 ans « la petite bouille goudron » est passée pour goudronner et gravillonner dans la plupart des petites rues (pas toutes) des villages et bourg.

- Au village de la Giraud, l'extension du réseau (Résidence des Vignes- Route de Longeville) avec mise de 2 candélabres a été réalisée.

- La commune a fait un recours au tribunal administratif contre l'autorisation signée par le M. le Préfet de placer une centrale photovoltaïque dans l'entrée du bourg, tout proche de l'établissement Emmaüs. A suivre ...

- Traçage des signalisations au sol a été réalisé : places parking, nouveaux passages piétons (obligatoire en agglomération sur les routes adjacentes) arrêts bus et piste cyclable matérialisée rue du stade.

- Plusieurs nichoirs ont été installés au lavoir communal, les 3 hôtels à insectes sont livrés, il reste à les placer. (La RUE, La COMBE, Chez SURAUD)

- Avec bonheur, et très touché, le maire a été invité aux 100ans de Madame Quéron Eliette. C'est la 13ème personne ayant eu 100 ans, native de la commune. 3 centenaires ont l'œil pétillant à ce jour.
- Un message a été adressé aux écuries de Anne BOUYER des Frouins puisque Madame BOUYER Anne a obtenu la 2ème place dans la discipline : Hunter-OpenHunter Style Elite.
- Par mail, l'association Souvenir Français remercie les élus pour la subvention accordée.
- Encore des vols de panneaux et panneaux cassés, vols de 2 récupérateurs d'eau (1000L), vols de fleurs au cimetière, 4 potelets cassés dans le bourg... le maire est toujours aussi inquiet devant de telles incivilités. Le début de l'année avait été assez calme et non !!! Ça continue.
- M. le Maire a nettoyé (voir peinture) certains panneaux concernant les entrées de villages.
- Comme vous le savez, nous avons mis à la disposition du SDIS depuis son arrivée de la collectivité, M ROY Jeremy agent de la commune. Depuis janvier 2025, il est parti 77 heures. C'est une belle action mais qui provoque des conséquences sur le travail concernant le technique.
- M. le Maire informe à l'assemblée qu'il a assisté à l'assemblée générale d'Emmaüs à St Romain de Benet.
- Compte tenu de la loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 qui indique que les communes doivent procéder aux contrôles de fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des dispositifs d'assainissement individuel. De ce fait, M le maire tient à informer que la plupart des habitants ayant un **assainissement individuel**, vont recevoir ou bien ont reçu un courrier avec des précisions sur ce sujet de la part du Président de EAU 17 et de moi-même. Ensuite, une première vague d'avis de passage sera ensuite adressée en semaine 37, et les visites débiteront en semaine 40.
M. le Maire reste à votre disposition pour toute précision.
Ces contrôles se font au niveau national, la collectivité dont M. le Maire subi cette législation, et il a dû mettre en place ces contrôles avec EAU 17.
- Les murs extérieurs en crépit et le bord des fenêtres de l'école ont été nettoyés par un agent et M. le Maire ainsi que les containers verre... à l'aire de repos.
- Concernant la boulangerie, rien ne peut se faire actuellement, la propriétaire ne possède pas encore les clefs de sa propriété. M. le maire a contacté un organisme pour trouver un commerçant boulanger. A suivre.
- Rappel aux élus et aux habitants : Réunion publique le 6 octobre :
M. le Maire invite tous les élus et tous les habitants **le lundi 6 octobre 2025** à 20h15 au foyer rural, réunion qui s'intitule "Il souhaite tout vous dire" notamment concernant sa décision touchant les élections municipales de mars 2026.
Il compte sur votre présence.

Interventions/ Questions

M. BOURDEVERRE Eric

-Fait part de quelques dates :

Journée du patrimoine à Asnières le samedi 20 septembre 2025 (Flyer diffusé)

Asnières propre le samedi 27 septembre 2025 (Flyer diffusé)

Réunion de commission fêtes et cérémonies le mardi 30 septembre 2025

Octobre rose le samedi 25 octobre au lieu du 5 octobre. (Flyer diffusé)

Mme RASSE Sylvie

- Fait savoir qu'il y a eu un repas des voisins au village de La Tranche. M. le Maire ne pouvant être présent, M GUERIN Frédéric, conseiller municipal, est allé partager ce bon moment.

M. FOUCHER Christian

En sachant que la commune n'a pas pu prendre le pressoir offert par M.et Mme HONORE habitants du village du Puit (difficulté pour le sortir de la propriété de M.et Mme HONORE puisqu'il aurait fallu le couper pour l'extraire)

De ce fait, M. FOUCHER fait don d'un pressoir à la commune.

M. le Maire est ravi et remercie Monsieur le conseiller municipal.

Fin de séance à 22h22

Le Maire,
Christian FERRU

Le secrétaire de séance,
Christian FOUCHER